

Guide des Compétitions

Saison 2027



**LIGUE
HAUTS
DE FRANCE**

Sommaire

Calendriers sportifs 2026/2027	3 & 4
Calendriers vacances scolaires et jours fériés	5
Droits d'engagement	
Tournois	6
Equipes	7
Tarif licences	8
Certificat médical	9
Les formats de jeux	10
Autorisations de jouer en catégories supérieures.....	11 & 12
Demande de changement de club.....	13
Demande de reclassement.....	14
Charte des homologations	15
Annexes.....	16 à 20

Calendriers sportifs 2026/2027

Calendrier Epreuves Régionales par **Equipes et Individuelles**

Championnats Régionaux par Equipes	Phases Finales / Finales
Championnat par Equipes Seniors Plus <u>Messieurs</u> : Dim. 27 sept — 11—25 octobre — 8—22 novembre 2026 <u>Dames</u> : Dim. 4 — 18 octobre — 1er — 15 et 29 novembre 2026	Dimanche 6 décembre 2026 à Marcq-en-Baroeul
Championnat par Equipes Coupe Sueur 5 périodes de 3 semaines (4 janvier au 16 avril 2027)	Phase finale Mai/Juin 2027 dans les clubs Finale à l'Antenne d'Amiens
Championnat par Equipes 11-12 ans Phase qualificative 8—22 novembre et 6 décembre 2026 (dates butoirs) 1/2 finale au plus tard le 10 janvier 2027 (dans les clubs)	Samedi 16 janvier 2027 à Marcq-en-Baroeul
Championnat par Equipes 13-14 ans (nouveau) Phase qualificative 13—20 & 27 septembre 2026 (dates butoirs) 1/2 finale au plus tard le 11 octobre 2026 (dans les clubs)	Samedi 17 octobre 2026 à Marcq-en-Baroeul
Championnats par équipes inter-comités 8 ans et moins	Lundi 19 avril 2027
Phases finales régionales par équipes Jeunes 7/8 ans orange (mixte), 8-10 ans G&F vert, 11-12 & 13-14 ans G & F 15-16 ans garçons — 17-18 ans garçons, 15-18 ans filles	Finales Samedi 26 juin 2027 à Marcq-en-Baroeul
Championnat par Equipes Seniors <u>Messieurs</u> : Dimanche 11 avril—2 mai—23 mai —(J3 : 16 mai en DQDN avec les Dames) —30 mai & 13 juin 2027 <u>Dames</u> : Dimanches 18 avril—6 mai—16 mai - 6 —20 juin 2027	
Finales Tennis Entreprise Champ. Territorial AOS/Nord Finales Coupe Mixte et Masculine	Samedi 12 juin 2027 à Marcq-en-Baroeul
Championnats Régionaux Individuels	Phases Finales / Finales
Coupe d'hiver U8	22 décembre 2026 à Marcq
Championnats Individuels Jeunes U10	Samedi 29 et dimanche 30 mai 2027 à Marcq-en-Baroeul
Championnats Individuels Jeunes 11-18 ans	Vendredi 14 au lundi 17 mai 2027
Coupe d'été 6-7 ans	Mercredi 23 juin 2027 à Amiens
Championnat Individuel Seniors - Seniors + et Tennis Entreprise	Jeudi 6 au dimanche 9 mai 2027 à Marcq-en-Baroeul
Autres	Phases Finales / Finales
Masters du Challenge Salier	Samedi 2 et dimanche 3 octobre 2027 à Marcq-en-Baroeul

Calendriers sportifs 2026/2027

Calendrier Epreuves Régionales par **Equipes et Individuelles**

Championnats Régionaux par Equipes Padel et Beach	Phases Finales / Finales
Championnat Padel par Equipes Divisions Départementales	Dimanche 16 et 30 mai 2027 (<i>à valider en Commission et en Bureau</i>)
Championnat Padel par Equipes Divisions Régionales	R1 : week-end du 3 et 4 avril 2027 Autres divisions : Dimanche 21 mars et dimanche 4 avril 2027
Championnats Padel Régionaux par paires	Phases Finales / Finales
Seniors + :	Vendredi 12 au dimanche 14 mars 2027
Jeunes :	Samedi 8 et dimanche 9 mai 2027
Seniors :	Vendredi 25 au dimanche 27 juin 2027
Championnats Padel Départementaux Messieurs par paires (P250)	Phases Finales / Finales
Seniors Messieurs	Vendredi 4 au dimanche 6 juin 2027
Championnats Beach par paires	Phases Finales / Finales
Championnats Beach Tennis U14, U18, et Seniors	22/23 mai 2027
Championnats régionaux par paires de Beach Tennis U14 U18 Sénior et 45+	14/15 juin 2027
Championnat inter-régionaux par équipes de Beach Tennis U18 et Sénior	28/29 juin 2027

Calendrier Vacances scolaires et Jours Fériés

Vacances	Date
Toussaint	17 octobre au 1er novembre 2026
Noël	19 décembre 2026 au 4 janvier 2027
Hiver	20 février au 8 mars 2027
Printemps	17 avril au 3 mai 2027
Pont de l'Ascension	Mercredi 5 au dimanche 9 mai 2027
Eté	À partir du 3 juillet 2027

Fêtes	Dates 2026/2027
Toussaint	Dimanche 1er novembre
Armistice	Mercredi 11 novembre
Noël	Vendredi 25 décembre
Le jour de l'an	Vendredi 1er janvier
Le lundi de Pâques	Lundi 29 mars
La fête du Travail	Samedi 1er mai
La victoire de 1945	Samedi 8 mai
Le jeudi de l'Ascension	Jeudi 6 mai
Le lundi de Pentecôte	Lundi 17 mai
La fête nationale	Mercredi 14 juillet
L'Assomption	Dimanche 15 août

Droits d'engagements

TAXES TOURNOIS 2027		
Catégories		Taxes 2027
Tennis	Hors catégorie: Prix > à 4600 €	570 €
	1ère catégorie : Prix > à 2300 €	285 €
	2ème catégorie : Prix > à 1200 €	142 €
	3ème catégorie : Prix < à 1200 €	72 €
	TMC tournois multi-chances	32 €
	TLC - Tournois des licenciés du club	3 €
	Tennis Fauteuil	28 €
	Tournoi de Jeunes	Gratuit
	Tournoi interne de jeunes	
Padel	P25	32 €
	P50	37 €
	P100	42 €
	P250	52 €
	P500	62 €
	P1000	
	P1500	
	P2000	
	Interne	32 €
Pickleball		32 €
Beach	Tournoi Beach	32 €

Les demandes d'homologations des **tournois Open** de tennis **de la saison 2027** et des **TMC** se déroulant du **1er septembre 2026 au 28 février 2027** doivent être saisie sur Adoc avant le **23 juin 2026**. Après cette date, une pénalité de retard (20% de la taxe du tournoi) sera appliquée.

Pour les **TMC** se déroulant du **1er mars au 31 août 2027**, la **période de saisie** sera ouverte du **11 janvier au 15 février 2027**.

Concernant les demandes d'homologations des tournois de Padel pour la saison 2026, il y aura **uniquement 2 périodes de saisie** :

- **pour les tournois du 1er septembre 2026 au 31 janvier 2027** :

saisie des homologations du 11 juin au 7 juillet 2026,

- **pour les tournois du 1er février au 31 août 2027** :

saisie des homologations du 31 octobre au 30 novembre 2026.

Les demandes d'homologations de tournois Beach Tennis peuvent être faites tout au long de la saison, en respectant un délai (de 2 semaines à 45 jours selon la catégorie, voir guide de la compétition)

DROITS D'ENGAGEMENT EPREUVES PAR EQUIPES 2027

Homologation	Catégories	Tarif
Ligue	Jeunes	11 €
	Seniors	43 €
	Seniors +	43 €
	Coupe Sueur	43 €
FFT	Epreuve Nationale (Hors Pro A et Pro B)	50 €
	Epreuve Nationale -Pro A	105 €
	Epreuve Nationale -Pro B	

**Les inscriptions des équipes et la création d'homologation sont à réaliser sur ADOC.
(Rubrique compétitions)**

**La grille des recommandations des indemnisations des officiels de la compétition
(Arbitres, Juges Arbitres et Juges de ligne) est disponible sur demande auprès
de la Commission Régionale Arbitrage (CRA)**

Cotisations Statutaires 2027

Affiliations facturées par la Ligue	Tarif 2027
Cotisation statutaire- Clubs affiliés	39 €
Droit d'inscription- Structures habilitées	39 €
Droit d'inscription- Sections Tennis Entreprise	28 €

Licences

TARIF LICENCES FFT 2027			
	Licence multi-raquettes	Licence Pickleball - Padel ou Beach Tennis	Licence hors club
Validité	Du 1er septembre 2026 au 31 aout 2027		
Modalité d'accès	Pour tous	Pour tous	Adulte uniquement
			(Exception jeunes de 18 ans vivant à l'étranger)
Prix adultes	33 €	26 €	51 €
Prix jeunes	13 € (6 ans et moins)	23 €	36 €
	23 € (7 à 18 ans)		

Certificat Médical

Pour les mineurs (17 ans ou moins au jour de la prise de licence) :

Le dispositif reste identique par rapport à l'année précédente : l'obtention ou le renouvellement de la licence est subordonné à l'attestation écrite d'un représentant légal dès lors que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative. En cas de réponse positive à l'une des rubriques dudit questionnaire, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'une ou plusieurs des disciplines concernées, datant de moins de six mois, devra être produit. Il est possible de répondre au questionnaire de santé (accessible une fois connecté à votre compte) et de transmettre l'éventuel certificat médical à votre club sur l'application ou le site internet Ten'Up.

J'ai répondu « non » à l'ensemble des rubriques du questionnaire de santé



Mon représentant légal fournit à mon club un écrit en attestant

J'ai répondu « oui » à au moins une rubrique du questionnaire de santé



Je dois transmettre à mon club un certificat médical de moins de 6 mois

Pour les majeurs (18 ans ou plus au jour de la prise de licence) :

Depuis la saison 2024, le certificat médical et le questionnaire de santé sont supprimés.

Toutes les licences permettent la pratique en compétition, à l'exception des licences scolaire et découverte.

FORMATS DE JEUX										
Format	Catégorie	Sets	Point décisif	Jeu décisif	3ème set= 10points	Nombre maxi de simples par jour	Nombre maxi de matchs par jour	Repos entre 2 simples (indiv)		Repos max avant un double
1	12 à 49ans	3 sets à 6 jeux	non	6-6	non	2	3	1h30	3h	30min
	50 à 64ans									
2	12 à 49 ans	2 sets à 6 jeux	non	6-6	oui	2	3	1h30	3h	30min
	50 à 64 ans									
	65 ans et +						1			
3	TMC	2 sets à 4 jeux	oui	4-4	oui	3	4	30min	30min	
4	Double, possible en simple	2 sets à 6 jeux	oui	6-6	oui	2	3	1h30	3h	30min
5	A partir de 8ans	2 sets à 3 jeux	oui	2-2	oui	4	5	30min	30min	30min
6	TMC à partir de 11 ans	2 sets à 4 jeux	oui	3-3	oui	3	4	30min	30min	30min
	A partir de 8ans									
	TMC à partir de 11 ans									
7	Compétition Jaune/ verte	2 sets à 5 jeux	oui	4-4	oui	2	3	30min	30min	30min
	TMC à partir de 11 ans									

Autorisations de jouer en catégories supérieures

Enfants catégorie 6 ans :

- Être hiérarchisé **niveau orange**
- Demande du DFP auprès du médecin régional
- Possibilité de disputer 15 épreuves sur terrains orange ou vert.
- Présentation au juge arbitre d'un certificat médical daté de moins de 6 mois et de l'attestation fédérale signée remplie par le DTN / DFP.

Fait dans la ligue par le DFP sur ADMIN+

Jeunes de moins de 10 ans pour jouer sur terrain jaune en 12 ou 14 ans:

- Classement à **30/4 (30/3 jusqu'à nouvel ordre)**

Calcul du classement ou administrativement sous réserve d'avoir gagné à 30/4 par François DUPORT à la DTN

Les inscriptions en ligne via TENUP sont bloquées mais sont possibles directement auprès du Juge Arbitre du tournoi après contrôle des autorisations

Autorisations exceptionnelles pour jouer en catégorie supérieure

Filles catégorie 9 ans* pour jouer jusqu'en catégorie 16 ans :

Filles catégorie 10 ans* pour jouer jusqu'en catégorie seniors :

- Participe aux épreuves nationales
- Validation du DFP et Médecin régional
- Présentation au juge arbitre d'un certificat médical daté de moins de 6 mois délivré par un médecin du sport et de l'attestation fédérale signée par le DFP.

Fait dans la ligue par le DFP référent

A compter du 1^{er} septembre 2024

Fait à la DTN par le référent National et le médecin fédéral

Garçons catégorie 9 ans* pour jouer jusqu'en catégorie 14 ans Garçons catégorie 10 ans* pour jouer jusqu'en catégorie 16 ans :

- Parmi les meilleurs de la catégorie supérieure
- Validation du référent national après étude des compétences de jeu, techniques, de l'environnement et validation médecin fédéral après un examen médical approfondi au CNE, puis au bout de 6 mois par un médecin du sport avec avis du médecin fédéral.
- Présentation au juge arbitre d'un certificat médical daté de moins de 6 mois délivré par le médecin fédéral et de l'attestation fédérale signée par le référent national.

* Être classé(e) à 30/4 (30/3 jusqu'à nouvel ordre)

Les inscriptions en ligne via TENUP sont bloquées mais sont possibles directement auprès du Juge Arbitre du tournoi après contrôle des autorisations

Autorisation pour jouer en catégorie supérieure : conditions orange ou verte

	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15/16 ans	17/18 ans	Seniors
6 ans		Autorisation médecin régional et DFP orange et vert										
7 ans			Orange et vert									
8 ans				Orange et vert								
9 ans					Orange et vert							
10 ans						Orange et vert						
11 ans							Compte 1 an médecin du sport					
12 ans												

Conditions de jeu sur 18 mètres

Conditions de jeu sur 21 ou 23,77 mètres

Autorisation pour jouer en catégorie supérieure : condition jaune (classement à 30/3 jusqu'à nouvel ordre)

	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15/16 ans	17/18 ans	Seniors
7 ans		Si classé à 30/4										
8 ans			Si classé à 30/4									
9 ans				Si classé à 30/4								
10 ans					Si classé à 30/4							
11 ans						Compte 1 an médecin du sport						
12 ans							Compte 1 an médecin du sport					

MEDR: médecin régional

DFP: Directeur Fédéral de la Performance

AUTORISATIONS EXCEPTIONNELLES

FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS

DISPOSITIONS EXCEPTIONNELLES FILLES 9 ET 10 ANS NIVEAU NATIONAL APRES ACCORD DU MEDECIN REGIONAL ET DU DIRECTEUR FEDERAL DE LA PERFORMANCE

9 ans filles	30/4 MEDR/DFP	Autorisées jusqu'à 16 ans certificat médical daté de moins d'un an délivré par un médecin du sport		
10 ans filles	30/4 MEDR/DFP	Autorisées jusqu'en senior certificat médical daté de moins d'un an délivré par un médecin du sport		

MEDR: médecin régional

DFP: Directeur Fédéral de la Performance

A compter du 1^{er} septembre 2024

DISPOSITIONS EXCEPTIONNELLES GARÇONS 9 ET 10 ANS NIVEAU NATIONAL APRES ACCORD DU REFERENT NATIONAL ET DU MEDECIN FEDERAL

9 ans garçons	Autorisées jusqu'à 14 ans 30/4 référent national et médecin fédéral			
10 ans garçons	Autorisées jusqu'à 16 ans 30/4 référent national et médecin fédéral			

Validation Commission Fédérale Médicale et COMEX

Les inscriptions en ligne via TENUP sont bloquées mais sont possibles directement auprès du Juge Arbitre du tournoi après contrôle des autorisations

TEN
NIS

LIGUE
HAUTS
DE FRANCE

Changements de club

Changement de club entre deux saisons sportives (1ère et 2ème séries ou 3ème série de moins de 13 ans : jusqu'au samedi 31 octobre 2026, sinon « Non Equipe »)

Les règles de qualification et de prise de licences sont celles édictées par le règlement fédéral (Règlements Sportifs de la FFT).

Selon le chapitre 2 des Règlements Sportifs, l'ensemble des joueurs classés de 1^{ère} à 2^{ème} série ainsi que les 3^{ème} série de moins de 13 ans doivent obtenir l'accord du Président du club quitté pour pouvoir prétendre participer aux championnats par équipes pour le club d'accueil au titre de la nouvelle saison sportive. Ce changement de club doit être enregistré **avant le 31 octobre** de l'année sportive concernée sans quoi la licence portera le statut « Non Equipe » dans le nouveau club.

Ces demandes de changement de club se font depuis ADOC.

Le classement pris en compte est celui au 30 juin.

Procédure pour les joueurs soumis à autorisation :

- La licence est saisie par le club d'accueil depuis ADOC ou prise en ligne par le joueur dans le cadre d'une adhésion à un club sur Ten'Up.
- Le Président du club quitté reçoit **1 mail + 1 SMS** lui permettant de valider ou de s'opposer à la participation en équipe du joueur pour le nouveau club. Il dispose d'un **délai de 7 jours** pour se prononcer.
- Il se connecte à ADOC, rubrique « Licence > Changement de club » pour statuer sur la demande. Les actions possibles sont :
 - ⇒ **Accepter** : valide la participation du joueur en équipe pour le nouveau club. La licence passe au statut « Nouvellement Equipe » pour les 1ère et 2ème séries et « Equipe » pour le 3ème série de 13 ans et moins) pour la saison sportive.
 - ⇒ **Refuser** : interdit la participation en équipe pour le nouveau club. La licence reste au statut « Non Equipe » pour la saison sportive.

En cas d'absence de réponse au bout de 5 jours : le Président du club quitté est relancé par SMS et par mail.

En cas d'absence de réponse au bout de 7 jours : la demande est considérée acceptée, ce qui valide la participation en équipe pour le nouveau club.

Pendant toute la durée de la procédure, le statut du joueur sera **temporairement « Non Equipe »**, rendant impossible son inscription sur des fiches d'équipes. Des mails sont envoyés aux différentes parties pour les tenir informées de l'avancée de la procédure.

Après la date du 31 octobre ?

En cas changement de club **après le 31 octobre**, un joueur soumis à une autorisation se verra attribuer le statut « Non Equipe » et ne pourra donc pas participer aux épreuves par équipes pour son nouveau club, quel que soit le niveau du championnat.

Toute demande de changement de club **en cours de saison** doit être faite, pour les joueurs soumis à autorisation, via le bordereau de changement de club ([lien](#)).

Demande de Reclassement

1- Reclassement pour reprise de compétition

Tout joueur ayant déjà été **classé au moins à l'échelon 30/2** n'ayant disputé aucun match de simple homologué au **cours des 5 années sportives précédentes** (statut de classement Non Déterminé « **ND** »). Sans demande de reclassement, ce joueur « **ND** » ne pourra participer à **aucune compétition** homologuée. La participation à une compétition par équipes d'un joueur « **ND** » venant d'être reclassé est soumise à l'appréciation de la commission compétente.

2- Reclassement pour cause de blessure

Tout joueur licencié classé (hors 1ère série), descendant au classement de fin d'année sportive et justifiant d'un **arrêt de 5 mois minimum** dont **12 semaines consécutives** au cours de l'année sportive précédente pour raison **de blessure et/ou maladie**, pourra être réintégré à son ancien classement :
-- pour le joueur qui était **3ème et 4ème série** l'année précédente, dès qu'il aura obtenu **2 victoires à ce même classement** ou à un classement supérieur au cours de l'année sportive contre **2 joueurs différents**.
-- pour le joueur qui était **2ème série** l'année précédente, dès qu'il aura obtenu **3 victoires à ce même classement** ou à un classement supérieur au cours de l'année sportive contre **3 joueurs différents**.
-- pour le joueur **numéroté**, on considère les victoires en fonction du n° de l'adversaire. Dans tous les cas, les victoires contre les joueurs ayant un classement présumé ne sont pas prises en compte. Ces mesures de reclassement pour cause de blessure ne sont pas reconductibles **2 années sportives consécutives**.

3- Reclassement en fonction du niveau de jeu

Un joueur peut être reclassé, en cours d'année sportive, sur demande auprès de la commission compétente, à un classement correspondant au mieux à son niveau de jeu. Le classement délivré pourra être – **au maximum** – **le meilleur classement jamais obtenu par ce joueur**. Le changement de classement doit être au **minimum de 3 échelons** pour un reclassement **en 4ème ou 3ème série**, et de **2 échelons** pour un reclassement **en 2ème série**. En outre, la commission fédérale de classement a la possibilité de réajuster le classement d'un joueur, à la hausse ou à la baisse d'un ou de plusieurs échelons si elle l'estime justifié au vu de son palmarès. La participation à une compétition par équipes d'un joueur venant d'être reclassé, est soumise à l'appréciation de la commission compétente.

4- Niveau présumé

Dans le cas où il n'est pas possible d'assimiler un joueur à un classement, la commission fédérale de classement lui attribue un niveau présumé. Un joueur détenteur d'un niveau présumé ne peut en aucun cas :

- prendre part à un Championnat individuel ;
- prendre part à une épreuve par équipes ;
- figurer sur la liste des joueurs telle que définie aux articles 84 à 87 des RS FFT.

Charte des Homologations

Homologation :

Toutes les demandes d'homologation des tournois de la saison à venir devront être saisies sur **ADOC** aux **dates précisées** dans le mail envoyé aux clubs.

Tous les onglets de la demande d'homologation doivent être scrupuleusement et entièrement complétés : installations, épreuves avec formats et tarifs, répartition des prix (la catégorie de tournoi et les droits d'homologation dépendent du montant total des prix (espèces + lots), et la composition du comité de tournoi (3 personnes minimum pour être validée).

La saisie des TMC & Tournois internes peut s'effectuer toute l'année. Ces demandes d'homologation doivent être effectuées sur ADOC au **minimum 1 mois** avant le début du tournoi.

Juge-Arbitre/ Arbitre:

Le juge arbitre doit être suffisamment présent pour le bon déroulement du tournoi et ne doit pas être engagé sur un autre tournoi pendant toute la durée de celui pour lequel est faite la demande d'homologation. Un JAT3 est fortement **recommandé** pour le circuit CNGT.

Vous ne pouvez organiser un tournoi senior open que s'il y a un juge-arbitre de tournoi (JAT1 ou JAT2) licencié dans votre club ou prendre l'engagement d'inscrire un candidat sur les sessions de formation de la saison à venir.

Le club organisateur peut faire arbitrer les finales de toutes les épreuves homologuées (obligatoirement les 2nd séries et conseillé pour les 3^{èmes} séries).

Calendrier:

Les tournois internes sont réservés aux seuls licenciés du club organisateur.
Leur durée est limitée à **4 mois maximum**.

Les matchs du tournoi doivent **obligatoirement** être joués durant la période de l'homologation.

Annulation et fin de tournoi:

La demande d'annulation d'un tournoi doit être adressée **par écrit ou par mail à la Commission Homologation des Tournois**.

La démarche doit être également faite si le tournoi n'a pas eu ou n'aura pas lieu.

Nouveau : prélèvement de la taxe homologation à **partir de la date de fin de tournoi renseignée dans l'admin + 5 jours** : déclenchement à la fin de la quinzaine, ,

Le juge-arbitre doit clôturer le tournoi dans les **48 H** suivant la fin de celui-ci.

ANNEXES

- Annexe 1 : Attestation (Majeurs)
- Annexe 2 : Questionnaire Santé (Majeurs)
- Annexe 3 : Attestation (Mineurs)
- Annexe 4 : Questionnaire Santé (Mineurs)

Attestation

dans le cadre de l'article 194 des Règlements Sportifs de la FFT pris en application
des articles D. 231-1-4 et A. 231-2 du Code du Sport

Je soussigné(e) M/Mme _____¹

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et
avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature

¹ Préciser les prénom et nom, et le cas échéant, la qualité de représentant légal



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Attestation

dans le cadre de l'article 193 des Règlements Sportifs de la FFT pris en application
des articles D. 231-1-4-1 et A. 231-3 du Code du Sport

Je soussigné(e) M/Mme _____¹,

exerçant l'autorité parentale sur _____²,

atteste(nt) que chacune des rubriques du questionnaire « *Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, hors disciplines à contraintes particulières* » a donné lieu à une réponse négative.

Date et signature(s) des personnes exerçant l'autorité parentale

¹ Préciser les prénom et nom des personnes exerçant l'autorité parentale

² Préciser les prénom et nom de l'enfant mineur

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.		
Faire du sport, c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.		
Tu es une fille ☐ un garçon ☐ Ton âge : ☐ ☐ ans		
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré(e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Êtes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		
Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.		



**LIGUE
HAUTS
DE FRANCE**

93 Rue du Fort – Marcq-en-Barœul

@ : ligue.hautsdefrance@fft.fr

Tél : 03 20 81 87 30

www.liguehautsdefrancetennis.fr